

Lorsque Voltaire écrivait, dans son *Siècle de Louis XV*, « on ne croyait presque pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville », il se souvenait de son séjour à la Cour de Lorraine, en 1735. Rétablie par le duc Léopold après le recouvrement de ses duchés, cette Cour était brillante et son successeur, le duc François III, bien que n'y ayant vécu que très brièvement et gouvernant depuis l'étranger, s'était attaché à lui maintenir tout son éclat, pour le prestige et la gloire de l'Auguste Maison de Lorraine. C'est alors que se produisit un événement extraordinaire, et peut-être unique dans l'histoire de ce temps, lorsque, en 1737, Son Altesse Royale le duc de Lorraine et de Bar fut contraint de céder ses duchés à la France. En effet, loin d'être dissoute, cette Cour fut réorganisée afin de continuer à entourer les princes et les princesses de la Maison de Lorraine dans leurs nouveaux établissements, à Commercy, à Florence, à Vienne, à Bruxelles et à Mons. Ce n'est qu'avec la mort du prince Charles-Alexandre, à Bruxelles en 1780, que les derniers serviteurs lorrains cessèrent de perpétuer le souvenir de la Cour de Lunéville pour se fondre dans l'entourage de la nouvelle Maison de Lorraine d'Autriche – plus tard dénommée Habsbourg-Lorraine – issue de la descendance du duc, grand-duc et empereur François de Lorraine. Ainsi, les familles des serviteurs venus de Lorraine se perpétuèrent sous d'autres cieux et se fondirent dans de nouvelles nations, continuant pour la plupart à servir – à Vienne, à Bruxelles et à Florence – à la Cour, dans l'armée ou l'administration. Devenues notables, voire célèbres, ou restées plus modestes, ces familles partagèrent le sort de leurs nouvelles patries et vécurent les bouleversements de l'Histoire des dix-neuvième et vingtième siècles. Mais si on rappelle que les successeurs du duc François III, tout en continuant de porter le titre de duc de Lorraine, ont régné sur des territoires appartenant de nos jours à l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Roumanie, la Pologne, l'Ukraine, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg ou l'Italie, on peut à cet égard considérer qu'il s'agit bien là d'une destinée européenne.